Image not found or type unknown

Dossier de surendettement

Par **Christelle17**, le **14/04/2021** à **03:16**

Je viens de redéposer un dossier de surendettement ne pouvant plus faire face au remboursement de mon crédit immobilier ,suite au suicide de mon compagnon. Puis je espérer un redressement personnel sans la vente de ma maison qui je vous signat est ma résidence principale ou je vis avec mes quatres enfants en bas âge.

Merci.

Par **youris**, le **14/04/2021** à **09:37**

bonjour,

vous pouvez espérer, mais c'est la commission de surendettement qui décide et il faudra l'accord des créanciers.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés